

## Compte rendu de séance

### Séance du 22 Avril 2016

L' an 2016 et le 22 Avril à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de CHEREAU Jean-Pierre Maire

**Présents** : M. CHEREAU Jean-Pierre, Mme TROTIN Monique, M. GODREAU Bruno, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, Mme BINARD Lydie, M. DAUDIN Francis, M. DESSERT Jean-Claude, Mme BARRIER Valérie, M. COCHONNEAU Claude, Mme JOUIN Nicole, M. GENDRON Bernard

Excusés ayant donné procuration :  
Mme LEROY Edith à M. CHEREAU Jean-Pierre,  
M. HARDY Yannick à M. DAUDIN Francis,  
Mme MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

**Date de la convocation** : 15/04/2016

**Date d'affichage** : 15/04/2016

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme TROTIN Monique

#### **Objet(s) des délibérations**

### **SOMMAIRE**

- Participation Stages de Voile - année 2016 - 2016/057
- Réhabilitation du réseau de chaleur et des bâtiments communaux – Subventions - 2016/058
- Demande de stage - Océane WAIGL - 2016/059
- Demande de stage de Mégane MAUGENDRE - 2016/060
- Numérotation lieudits « L'Hopitau » « Ruisseau » « La Boulaie » - 2016/061
- Ecole de musique communautaire – Proposition d'achat de terrain - 2016/062
- Subventions 2016 - 2016/063
- Subvention au Centre Communal d'Action Sociale - 2016/064
- Association Marçon hier et aujourd'hui - Demande de Subvention - 2016/065
- Assurance du Patrimoine - Assurance des responsabilités de la Commune – Avenant au contrat d'assurance MMA - 2016/066
- Site Internet - Hébergement et Maintenance - 2016/067
- Service Assainissement - Tarifs - 2016/068
- Marché nocturne du samedi 30 juillet 2016 - 2016/069
- Société Air Touraine - 2016/070
- Activités équestres - Location bien immobilier "Les Varennes" - Etrier Sarthois - 2016/071
- Syndicat des propriétaires et exploitants d'étangs du Val de Loire - Adhésion 2016 - 2016/072

### **Participation Stages de Voile - année 2016**

**réf : 2016/057**

Vu la convention relative à l'utilisation du plan d'eau de Marçon signée le 29 mai 2004 entre le Club de Voile et la Commune de Marçon,

Vu la formation des scolaires assurée par le Club de Voile,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une subvention de 3 066 € au Club de Voile de Marçon, au titre de la participation de la Commune aux stages scolaires pour l'année 2016.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

### **Réhabilitation du réseau de chaleur et des bâtiments communaux – Subventions**

**réf : 2016/058**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2015 adoptant le projet de réhabilitation du réseau de chaleur et des bâtiments communaux estimé à 182 530,09 € et sollicitant une subvention de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),

Vu l'inscription du projet de réhabilitation du réseau de chaleur dans le Nouveau Contrat Régional 2015-2018,

Vu la possibilité de solliciter un financement complémentaire auprès de la Région des Pays de la Loire, au titre des travaux d'amélioration de la performance énergétique globale des bâtiments publics,

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'engager le projet de réhabilitation du réseau de chaleur et des bâtiments communaux dont le montant de la dépense prévisionnelle s'élève à 182 530,09 € HT ;
- d'adopter le plan de financement suivant :

<b>ORIGINE DES FINANCEMENTS</b>	<b>TAUX</b>	<b>MONTANT</b>
Maître d'Ouvrage	22,19%	40 509,09 €
Région - Nouveau Contrat Régional	17,81%	32 503,00 €
Région – Autre	20,00%	36 506,00 €
DETR	40,00%	73 012,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>182 530,09 €</b>

- de solliciter les subventions suivantes auprès de la Région des Pays de la Loire :
  - Subvention au titre du Nouveau Contrat Régional ;
  - Subvention au titre des travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

### **Demande de stage - Océane WAIGL**

**réf : 2016/059**

M. le Maire soumet aux Conseillers Municipaux la demande de stage à la cantine scolaire présentée par Océane WAIGL, collégienne,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de prendre en stage à la cantine scolaire Océane WAIGL, collégienne, au Lycée Professionnel Maréchal Leclerc de Hauteclocque à Château-du-Loir – rue du Grand-Douai, pour la période du 2 mai 2016 au 14 mai 2016 ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Demande de stage de Mégane MAUGENDRE  
réf : 2016/060**

M. le Maire soumet aux Conseillers Municipaux la demande de stage en espaces verts présentée par Mégane MAUGENDRE, lycéenne,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter de prendre de prendre en stage en espaces verts Mégane MAUGENDRE, élève au Lycée Professionnel Maréchal Leclerc de Hauteclocque à Château-du-Loir - rue du Grand-Douai, pour la période du 9 mai 2016 au 27 mai 2016 inclus ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Numérotation lieudits « L'Hopitau » « Ruisseau » « La Boulaie »  
réf : 2016/061**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2129-9,

Vu le nombre important d'habitations situées aux lieudits « L'Hopitau, Ruisseau, la Boulaie » et accédant à la VC de Marçon à Bueil en Touraine,

Vu le projet de numérotation des habitations sises aux lieudits « L'Hopitau, Ruisseau, la Boulaie » présenté par M. Francis DAUDIN, Président de la Commission de la Voirie,

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de procéder à la numérotation des habitations, parcelles sises « L'Hopitau, Ruisseau, la Boulaie » conformément au plan ci-annexé à la présente délibération,
- charge M. le Maire de mettre en œuvre la numérotation correspondante.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Ecole de musique communautaire – Proposition d'achat de terrain  
réf : 2016/062**

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 mars 2016 sur la candidature de la Commune de Marçon pour la création de locaux dans le bourg destinés à l'école de musique communautaire et sur la cession d'un terrain à la Communauté de Communes du Val du Loir au prix forfaitaire de 15 €,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val du Loir du 29 mars 2016 validant la localisation de la future école de musique communautaire sur la Commune de Marçon,

Vu la lettre en date du 14 avril 2016 de M. Armand de MALHERBE confirmant son accord sur la proposition de la Commune d'acquérir le terrain lui appartenant "Chemin des Gourdeaux",

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

sous réserve de l'engagement par la Communauté de Communes du Val du Loir du projet de création d'une école de musique communautaire,

- l'acquisition d'une partie du terrain sis Chemin des Gourdeaux, cadastré ZA n° 147 appartenant à M. Armand de MALHERBE d'une superficie d'environ 1 500 m<sup>2</sup> ;
- d'accepter de laisser à M de MALHERBE une bande de terre d'environ 8 mètres de large et de 51 m 65 de long, jouxtant le terrain appartenant à M. HERTEREAU ;
- de fixer le prix d'acquisition au prix de 6 € le m<sup>2</sup> ;
- de prendre en charge les frais de géomètre ;
- d'autoriser le Maire à signer l'acte de vente et tout autre document se rapportant à cette affaire

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

### **Subventions 2016**

**réf : 2016/063**

Vu la délibération n° 2016/034 du Conseil Municipal en date du 11 mars 2016 sur l'attribution des subventions pour l'année 2016 ;

Vu le souhait du Conseil Municipal en date du 18 mars 2016 de réexaminer les subventions votées le 11 mars 2016 ;

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de compléter les subventions 2016 votées le 11 mars 2016 aux associations suivantes :
  - Association création artistique des enfants + 350 € soit une subvention totale de 500 € pour 2016 ;
  - Association ARTOTEM + 100 € soit une subvention totale de 500 € pour 2016 ;
  - Association Harmonie de Marçon + 750 € soit une subvention totale de 900 € pour 2016 ;
  - Association la Clef aux Champs Lhomme + 50 € soit une subvention totale de 100 € pour 2016.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

### **Subvention au Centre Communal d'Action Sociale**

**réf : 2016/064**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L. 2321-1,

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après examen et après en avoir délibéré, décide :

- d'allouer une subvention au Centre Communale d'Action Sociale (CCAS) de 4 000,00 € pour 2016.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

### **Association Marçon hier et aujourd'hui - Demande de Subvention**

**réf : 2016/065**

M. le Maire soumet aux Conseillers Municipaux la demande de subvention présentée par lettre du 12 avril 2016 par la nouvelle association « Association Marçon hier et aujourd'hui » créée pour promouvoir et conserver

l'histoire et le patrimoine de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'allouer une subvention de 500 € à l' Association Marçon hier et aujourd'hui dont le siège social est à Marçon – 1 place de l'Église pour l'année 2016.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Assurance du Patrimoine - Assurance des responsabilités de la Commune – Avenant au contrat d'assurance MMA  
réf : 2016/066**

M. le Maire soumet aux Conseillers Municipaux, pour approbation, l'avenant du 16 mars 2016 au contrat d'assurance n° 1285 593682 présenté par M. DENIS, Assurance MMA concernant l'assurance responsabilités de la Commune et l'assurance du Patrimoine de la Commune en raison de l'ajout de la compétence de la Commune en matière d'entretien des chemins ruraux d'une longueur de 30 kilomètres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'avenant du 16 mars 2016 au contrat d'assurance MMA N° 12855936 – responsabilités de la Commune et patrimoine à effet au 18 février 2016.

Les cotisations annuelles sont inchangées à savoir :

- assurance des responsabilités de la Commune 2 101,20 €
- assurance du patrimoine 10 184,63 €

- d'autoriser le Maire à signer l'avenant correspondant et tout autre document se rapportant à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Site Internet - Hébergement et Maintenance  
réf : 2016/067**

Vu l'offre du 14 avril 2016 de la Société MICROTEC concernant le renouvellement du contrat de maintenance et d'hébergement du site Internet de la Commune,

Le Conseil Municipal, après examen et après en avoir délibéré, décide :

- de conclure un contrat de maintenance avec la Société MICROTEC, dont le siège social est à Marçon (Sarthe) « Courtiron », pour le site Internet de la Commune à effet à compter du 1er mai 2016. Le montant annuel est fixé à 100 € HT.
- de conclure un contrat d'hébergement du site Internet de la Commune avec la Société MICROTEC à effet à compter du 1er mai 2016. Le montant annuel est fixé à 170 € HT.
- d'autoriser le Maire à signer les contrats correspondants à effet à compter du 1er mai 2016 pour une durée d'un an.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Service Assainissement - Tarifs  
réf : 2016/068**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 avril 2015 sur les tarifs de l'assainissement ;

Vu les dispositions de l'article L. 2224-12-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'arrêté du 6 août 2007 sur le plafonnement du prix de l'abonnement des factures d'assainissement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les tarifs de l'assainissement (part communale) qui sont maintenus comme suit :

- Prix du m3 0,3483€
- Abonnements principaux partie fixe annuelle 49,52€

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Marché nocturne du samedi 30 juillet 2016**  
**réf : 2016/069**

Vu le Marché Nocturne organisé par l'Association Ani'Marçon le samedi 30 juillet 2016 sur la Place de l'Eglise,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs concernant les droits de place et l'électricité comme suit :

- 3 € le mètre linéaire pour un emplacement nu ;
- 5 € le mètre linéaire pour un emplacement avec stand ;
- Pour l'alimentaire (vins compris) s'ajoute un forfait de 15 € par emplacement ;
- Pour les appareils électriques avec un maximum de 1500 watts, s'ajoute un forfait de 15 €.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Société Air Touraine**  
**réf : 2016/070**

M. le Maire soumet aux Conseillers Municipaux la demande présentée par la Société Air Touraine en vue d'obtenir l'autorisation de procéder au décollage d'un dirigeable de la plateforme aérostatique située à l'entrée de la base de loisirs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter le décollage d'un dirigeable de la plateforme aérostatique à caractère permanent sur les parcelles suivantes :
  - YH n°101 Saint-Lézin – en partie
  - YH n° 104 Les Gilettes – en partiesituées à l'entrée de la base de loisirs et jouxtant le camping, par la Société Air Touraine Hélicoptère dont le siège social est à Neuvy-le-Roi (Indre-et-Loire) « Belleville » ;
- d'établir un partenariat entre la Société Air Touraine et la Commune, pour la participation à des manifestations organisées par la Commune.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Activités équestres - Location bien immobilier "Les Varennes" - Etrier Sarthois**  
**réf : 2016/071**

Vu la proposition de l'Etrier Sarthois de pratiquer une activité équestre à la base de loisirs pendant la saison 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de louer du 1er juillet 2016 au 31 août 2016 à l'Etrier Sarthois, dont le siège social est à Le Mans (Sarthe) route de Tours, rond point d'Antarès, le bien immobilier suivant sis au lieudit « Les Varennes » appartenant à la Commune :
  - local équestre comprenant un logement et des écuries cadastré YH n° 100
  - une parcelle cadastrée YH n° 100 pour partie pour une superficie de 99 a 20 ca

- une parcelle cadastrée YH n° 2 d'une superficie de 1 ha 01 a 60 ca
- une parcelle cadastrée YH n° 11 d'une superficie de 1 ha 39 a 60 ca
- de fixer le loyer à 185 € pour la saison 2016 payable à terme échu
- d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Syndicat des propriétaires et exploitants d'étangs du Val de Loire - Adhésion 2016**  
**réf : 2016/072**

Vu l'exposé de M. Bernard GENDRON,

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler son adhésion pour l'année 2016 au Syndicat des propriétaires et exploitants d'étangs du Val de Loire dont le siège social est à Tours (Indre-et-Loire) - 2 rue de Ballan. Le montant de la cotisation s'élève à 71 €.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Complément de compte-rendu :**

Plan d'aménagement et de développement durable (PADD)

M. le Maire présente aux Conseillers Municipaux la version 1 du PADD reçu par mail du 25 mars 2016 du Syndicat Mixte du Pays Vallée du Loir en vue d'obtenir leur observation lors d'un prochain Conseil Municipal.

SICTOM - Projet d'aménagement de la déchetterie

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux du projet d'aménagement de la futur déchetterie.

Rapport des Commissions

**Commission travaux**

M. Jean-Yves RICHARD, Vice-Président de la Commission Travaux fait le point des travaux en cours :

- Camping : les travaux de couverture du bloc sanitaire rouge et la clôture du petit terrain sont en cours.
- Eclairage Public : lancement du diagnostic sur l'état du réseau éclairage public, avec une étude plus détaillée Route de la Vallée de la Dême

**Commission voirie**

M. Francis DAUDIN, Vice-Président de la Commission Voirie fait le point sur l'état d'avancement des travaux de voirie :

- création d'un fossé Vallée du Vau par l'entreprise CHAIGNEAU au plus tard le 15 mai 2016
- travaux 2015, broyage par l'entreprise Frédéric RICHARD terminés
- Finalisation de la commande PAVE et ADAPT 2016

**Commission Scolaire**

Mme Emilie SINNAEVE, Vice-Présidente de la Commission Scolaire, fait part des points suivants :

Les derniers chiffres des effectifs pour la rentrée prochaine sont de toute petite section :

TPS : 5 sur 15

PS : 14 sur 19  
MS : 9  
GS : 7

CP : 10  
CE1 : 6  
CE2 : 12

CM1 : 9  
CM2 : 12

Effectif total inscrit au 11 mai : 79 + 5 TPS soit 84 élèves

L'inspecteur n'envisage pas de réouverture de classe sur le RPI pour la rentrée prochaine. Une action élus-parents est envisagée.

La garderie qui est déficitaire, une hausse des tarifs pour l'année prochaine est à envisager.

### **Commission Tourisme, Communication**

M. Bruno GODREAU, Vice-Président de la Commission Tourisme, Communication informe du déplacement du conteneur à verres à l'angle des tennis pour faire du tri sélectif sur l'espace pique nique de la base de loisirs et des invitations suivantes :

- le 23 avril 2016 Harmonie Concert
- le 29 avril 2016 Vernissage de l'exposition qui aura lieu salle Le Corbusier à 18 h et 19 h inauguration du camping
- le 30 avril 2016 concert la clé au champs
- le 07 mai 2016 " qu'est ce qui Bouine "
- le 22 mai 2016 journée des bénévoles à partir de 10 h

### **Sté Air Touraine-Convention**

La Sté Air Touraine effectuera des baptêmes en hélicoptère au départ du Tir à l'Arc à l'occasion de Marçon Classic, dimanche 14 août 2016.

### **Questions diverses**

- Dotations de l'Etat

M. le Maire part à la connaissance des Conseillers Municipaux, les dotations de l'Etat pour l'année 2016

- Dotation forfaitaire	158 113 €
- Dotation de solidarité rurale péréquation	32 466 €
- Dotation nationale de péréquation	35 750 €

- Projet de réorganisation du réseau de trésorerie au 1er janvier 2017

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la lettre du 23 mars 2016 du Directeur Départemental des Finances Publiques de la Sarthe sur le projet de fermeture au 01/01/2017 de la Trésorerie du Grand-Lucé avec transfert de l'activité à la Trésorerie de Château-du-Loir.

- Breizh Loire Racing Team

M. le Maire communique aux Conseillers Municipaux le compte rendu de l'épreuve du championnat de France Elite qui s'est déroulé le 20 mars 2016 à Saint Thibéry (34)

### **Questions diverses :**

Séance levée à: 23:40